



## Renseignement avenant de contrat

-----  
Par Guillaume de Savoie

Bonjour

Je me permet de vous contacter pour un renseignement.

A la base j'avais un CDD qui courait jusqu'au 31 Juillet. Ce dernier lundi 13 Juillet j'ai été signé un avenant de contrat le prolongeant jusqu'au 31 Janvier prochain.

On m'as prévenu seulement la veille le dimanche 12 juillet au matin (je travaille en usine en 6x4) que j'avait rdv le lendemain avec le DRH pour signer sans qu'on me demande véritablement mon avis j'ai donc signé sans réfléchir.

Entre temps on m'as proposé un poste plus intéressant.

Est ce qu'il m'est possible de quitter la société au 31 juillet et donc de ne pas honorer l'avenant ?

Ou doit je démissionner si l'offre proposer est un CDI ?

Cette situation m'angoisse énormément.

Merci d'avance

Bien cordialement

Teixeira Guillaume

-----  
Par janus2

Bonjour,

L'embauche du salarié pour un CDI est un motif valable de rupture anticipée d'un CDD. Vous pourrez donc sans problème rompre votre CDD pour prendre votre CDI. Attention, vous devrez respecter un délai de prévenance (préavis), sauf si l'employeur vous en dispense. Ce délai est calculé à raison d'un jour par semaine sur la durée prévue du CDD avec un maximum de 2 semaines.